Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260121-210126_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DE LA COMMUNE DE **LANRODEC***

SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Votants :	*14*
Absents :	*1*
Exclus :	*0*

Date de convocation :
14 janvier 2026
Date d'affichage :
14 janvier 2026

OBJET :
Marché de Maîtrise d'œuvre- Rénovation énergétique de l'école

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un janvier à 19 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur OLLIVIER-HENRY Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
MM. OLLIVIER-HENRY Alain, LARVOR Dominique, JOURDEN Jean-Yves, GUILLOU Alain, BARON Joseph, LE ROY Maryline, LE MEUR-BOURDON Claudie, LE GOUX Jean Pierre, CESBRON Virginie, LE SCEL Marthe, , SAINTILLAN Aurélie, STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, BRIAND-LEFRANCOIS Aline, DARTIAILH Emmanuel, BOURDOIS Marie-Laure.

***Absente excusée** : Bourdois Marie-Laure*

Secrétaire de séance : Saintillan Aurélie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé le 6 octobre 2025 afin de désigner la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'école. Le projet est estimé à 400 000 € HT pour la tranche ferme et 250 000 € HT pour la tranche optionnelle.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend les éléments suivants :
Mission de base :
- Esquisse / Diagnostic,
- Etudes d'avant-projet sommaire
- Etudes d'avant-projet définitif
- Projet
- Assistance au maître d'ouvrage pour al passation des contrats de travaux,
- Examen de conformité – visa,
- Direction de l'exécution des contrats de travaux,
- Assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Mission complémentaire :
- Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260121-210126_1-DE

La commission chargée de l'examen des offres s'est réunie le 20 novembre 2025.
Les candidatures reçues étaient au nombre de 10.

La commission a émis un avis motivé sur ces 10 candidatures en croisant les différentes remarques sur les éléments du dossier. Après analyse, selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation, il est proposé de retenir la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Philippe HENOCQ de Plérin pour un forfait de rémunération de 48 750 € soit un taux de rémunération de 7.50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Décide de retenir la proposition de Monsieur Henocq Philippe,
Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Alain Ollivier-Henry

